

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
31 Mars 2017**

**OBJET :** Soutien aux associations Lutte contre les discriminations - Fonctionnement 1ère répartition - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer, à des associations de lutte contre la discrimination, des subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 184 000 €,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 184.000 €, au chapitre 65 du budget départemental,
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égale ou excède 23.000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**